

Association CULTURES JAZZ
Chez Virginie Guillaumet
56 Rue Naguet de Saint Vulfrain
76490 Villequier
culturesjazz@gmail.com

06 25 27 73 92

Le 25 avril 2022

Monsieur le Maire,
1 Av. Winston-Churchill,
76490 Rives-en-Seine

Monsieur le Maire,

Je me permets de revenir vers vous, concernant une demande que j'avais formulée par l'intermédiaire de l'accueil téléphonique de la Mairie.

J'avais demandé à pouvoir bénéficier d'un rendez-vous en présence de Madame Cives, Monsieur Hemard et de vous-même, afin de pouvoir discuter des propositions de cultures jazz, en dehors du festival « Du jazz dès l'Aube ».

Ces propositions peuvent toucher tous les âges.

Nous avons pour mission comme tous les acteurs culturels de former un nouveau public, et donc s'adresser à tous avec cette petite priorité qui reste les plus jeunes.

Construire un projet et le faire financer nécessite des délais, et la préparation doit se faire des maintenant, tout autant pour des présentations de projets pédagogiques, tout autant que de diffusion plus classique, concerts.

Il me faut pouvoir planifier.

L'association est dans l'attente de la confirmation de soutien de la DRAC et du département. Le conseil régional, envisage également un soutien sur les prochaines actions.

Enfin, je souhaitais vous informer, qu'une adhérente de l'association offre un orgue en parfait état et je souhaitai proposer de changer l'orgue de la chapelle de Villequier qui est vétuste et très abimé.

Cette adhérente est prête à l'amener.

Dans l'attente de vos propositions de rendez-vous, je vous prie d'accepter mes remerciements à nouveau pour le soutien apporté ainsi que mes salutations respectueuses.

La Présidente
Virginie Guillaumet

Les demandes de subventions exceptionnelles sont les suivantes :

Club des Arts Martiaux : 3 000 € afin de financer le déplacement et l'hébergement de trois compétiteurs de niveau national, et la venue, le samedi 23 avril 2022, de Monsieur Alain Vigneau 6^{ème} dan de judo et ancien professeur du club ; sous réserve de la bonne tenue de ces évènements et sur présentation de justificatifs.

Club des Arts Martiaux Aïkibudo : 230 € afin de financer la formation spécifique liée à des passages de grades importants pour le club (3^{ème} dan le 12 juin à Paris et 1^{er} & 2^{ème} dan le 18 juin à Rouen) ; sous réserve de la bonne tenue de ces évènements.

Club Nautique Caudebec 76 : 1 000 € afin de pourvoir aux nombreux déplacements prévus dans le cadre des compétitions à venir telles : la « Dordogne Intégrale » (compétition internationale. De 130 km), la « Loire Intégrale » (compétition internationale de 725 km en 6 jours) et un stage de perfectionnement mer en Bretagne sur 3 jours ; sous réserve de la bonne tenue de ces évènements.

Caudebec Tennis Club : 1 500 € pour la mise en place d'une initiation « tennis » dans les écoles ainsi que les organisations de « l'Open Barre-y-Va » et d'une animation dénommée « Black Tennis » ; sous réserve de la bonne tenue des différentes animations.

1^{ère} Compagnie d'Arc des Templiers : 500 € pour le renouvellement d'arcs qui, pour la plupart datent de la création de l'association en 1994.

ACPG/CATM – section Villequier : 500 € afin de participer à l'acquisition d'un nouveau drapeau de cérémonie.

Amis du Vieux Caudebec : 500 € pour l'adhésion, via la Fabrique du Patrimoine, au logiciel de gestion des collections d'un musée de France « Flora ».

Artistic Events : 1 000 € pour organiser un concours de la chanson en juin et le défilé de mode des commerçants en septembre ; sous réserve de la bonne tenue de chaque animation.

Les Cartophiles Caudebecquais : 500 € correspondant à 50% de l'achat un lot de 169 photos très intéressantes dont 146 sur Caudebec-en-Caux pendant la guerre avec de nombreuses vues inédites de la ville en ruine, des photos de l'incendie de mai 1934, d'hydravions et quelques vues de Caudebec avant-guerre et ce, pour une valeur totale de 968,40 €. Ce lot est destiné au patrimoine de la commune.

Club de 3^{ème} Âge : 400 € pour l'organisation de leur après-midi théâtre ; sous réserve de la bonne tenue de cette animation.

Comité des Fêtes : 5 000 € répartie de la sorte : 1 000 € pour le 10^{ème} anniversaire de la Fête Médiévale (les 07 et 08 mai 2022), 2 500 € pour une animation de qualité et 1 500 € pour la réfection d'une partie du pont permettant l'accès au terrain où se déroule la fête.

Commerces en Seine : 2 000 € afin de financer les animations commerciales dont la dotation de l'opération de Noël ; sous réserve de la bonne tenue de ces dernières.

Culture Jazz : 1 000 € sous réserve, de la tenue du festival intitulé « Du Jazz, Dès l'Aube » sur la commune déléguée de Villequier et de la bonne réception des pièces administratives (dossier de subvention édité par la Mairie ou formulaire Cerfa n°12156*06 et Contrat d'Engagement Républicain (CER) -obligatoire par la Loi 2021-1109 du 24 août 2021- approuvé.

Jardins Familiaux : 300 € pour la réalisation d'une fresque potagère à l'occasion de la Fête du Cidre du 25 septembre 2022.



MAIRIE DE RIVES-EN-SEINE
1 av. Winston Churchill - BP 3 - Caudebec-en-Caux
76490 Rives-en-Seine
☎ 02 35 95 90 12 - 📠 02 35 95 90 26
✉ vie-locale@rives-en-seine.fr

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

ANNÉE 2022

Dossier à retourner dûment complété et accompagné d'un RIB (même pour un renouvellement de demande) avant le 25 février 2022 à :

Mairie de Rives-en-Seine

Cocher ci-dessous la case correspondant à votre cas :

Pour une première demande

Pour le renouvellement d'une demande

1. Identification de l'association

1.1 Nom – Dénomination : Association CULTURES JAZZ



Sigle de l'association :

Site web : cultures

1.2 Numéro de Siret : 19101141141515171010101161

1.3 Numéro RNA ou à défaut, celui du récépissé en préfecture : WI716131011191213161

1.4 Adresse du siège social : 3 bis rue Auguste Vacquerie

Code postal : 76490

Commune déléguée : Villequier

Commune : Rives en Seine

1.4.1 Adresse de correspondance (si différente du siège social) : 56 rue Naguet de Vulfran

Code postal : 76490

Commune déléguée : Villequier

Commune : Rives en Seine

1.5 Représentant légal (personne désignée par les statuts)

Nom : GUILLAUMET

Prénom : Virginie

Fonction : Présidente

Téléphone : 06 25 27 73 92 /

Courriel : culturesjazz@gmail.com

1.6 Identification de la personne chargée de la demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : GUILLAUMET

Prénom : Virginie

Fonction : Présidente

Téléphone : 06 25 27 73 92 /

Courriel : culturesjazz@gmail.com

2. Relations avec l'administration

2.1 L'association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ? Oui non

2.1.1 Si oui, coordonnées du commissaire aux comptes :

3. Composition du bureau

Fonction	Nom / Prénom	Adresse	Téléphone	Courriel
Président	GUILLAUMET Virginie	56 Rue Naguet de Vulfran 76490 Rives en Seine / Villequier	06 25 27 73 92	culturesjazz@gmail.com
Vice-Président				
Secrétaire	KAUFMANN Mathieu	5 chemin des châtaigniers 95220 HERBLAY	06 01 80 81 70	ekit25.mk@gmail.com
Secrétaire Adjoint				
Trésorière	BOURGINE Nolwenn	4 route du Havre 76490 Rives en Seine / Caudebec en Caux	07 70 51 50 25	nolwenn.bourgine@gmail.com
Trésorier Adjoint				

4. Présentation de l'association

4.1 **Objet de l'association : Défense des droits des Artistes JAZZ, défense de la diffusion du jazz, action administrative, juridique, pédagogique, actions culturelles**

4.2 **Disciplines ou activités pratiquées par l'association : Musique**

4.3 **Lieu(x) d'activité, jours et horaires : L'activité de l'association est chaque jour ouverte concernant la mise en place d'actions culturelles et de suivi administratif de 8h30 à 19h30 au 56 rue Naguet de Saint Vulfran 76490 Villequier / Rives en Seine....**

5. Fonctionnement de l'association

5.1	Cotisation annuelle – de 18 ans Rives-en-Seine :	0 €
5.1.1	Cotisation annuelle + de 18 ans Rives-en-Seine :	10 €
5.2	Cotisation annuelle – de 18 ans hors Rives-en-Seine :	0 €
5.2.1	Cotisation annuelle + de 18 ans hors Rives-en-Seine :	20 €

Adhérents	Rives-en-Seine	Hors Rives-en-Seine	Total
Nombre des - de 18 ans :			
Nombre des + de 18 ans :	10	40	50
Total	10	40	50

6. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole = personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association de manière non rémunérée.</i>	5
Nombre de volontaires : <i>Volontaire = personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (ex. service civique).</i>	0
Nombre total de salariés : intermittents du spectacle en CDD <div style="text-align: right; margin-right: 20px;">Dont nombre d'emplois aidés :</div>	5
Nombre d'auto entrepreneurs	3
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	0

8. Animations⁽¹⁾

(1) – La Mairie se réserve le droit de demander le détail des dépenses et recettes

Nom de l'animation	Dépenses globales	Recettes globales
Dossier de présentation + budget		

9. Attestations

Je soussignée : Virginie Guillaumet

Représentante légale de l'association : CULTURES JAZZ

Déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants,
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics.

Demande :

- une subvention de fonctionnement de : 500€
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association (RIB joint à la présente demande).

Fait le 25 / 02 / 2022 à Rives en Seine

Signature



10. Bonification de la subvention de base

Une bonification de la subvention de base est allouée aux associations qui participent à des manifestations organisées par la Mairie de Rives-en-Seine. Merci d'indiquer ci-dessous les animations pour lesquelles l'association a été impliquée dans l'une des animations organisées en 2021 :

11. Subvention exceptionnelle

11.1 Présentation et contenu des actions :

Organisation de 2 Concerts :

QUADRIPHONIE QUARTET

- Concert Pédagogique

- « Un Soir Au Club »

FESTIVAL « Du Jazz dès l'Aube » avec une programmation éclectique pendant 6 jours.

Il est tout à fait possible de discuter de ces projets. Voir courrier joint.

11.2 Lieu et date de mise en œuvre prévue :

Dates à définir

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
-		-	
-		-	
- Joint les budgets prévisionnels rédigés par actions		-	
-			
TOTAL		TOTAL	

Au regard du coût total des projets, l'association sollicite :

- une subvention exceptionnelle de : **500 €** et la mise à disposition de bien Publics, en l'occurrence la Salle de Cinéma « Le Paris », ainsi que des espaces extérieurs à Villequier avec le prêt de scène, et autres matériels disponibles pour l'organisation de concerts en extérieur considérés comme un avantage en nature.

Fait le 25/02/2022

à Lisses en Seine

Signature

